



Province de Québec
MRC de Coaticook
La Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

AVIS PUBLIC

Adoption du projet de règlement 26-384 abrogeant le règlement 26-374 sur le traitement des élus municipaux

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette,

QUE lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 2 novembre 2026, sera déposé au conseil municipal le règlement numéro 26-384 abrogeant le règlement 26-374 sur le traitement des élus.

- Considérant que** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;
- Considérant que** le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux pour l'exercice financier 2027 ;
- Considérant qu'** un projet de règlement comportant les mentions prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) a été déposé et présenté lors de la séance du conseil du 6 octobre 2026 et qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Gaétan Lavigne;
- Considérant qu'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

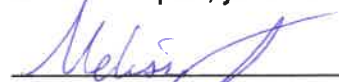
DONNÉ à Saint-Venant-de-Paquette, ce 13^e jour d'octobre 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie au babillard du Centre municipal et sur le site Internet, entre 9h00 et 16h00, le 13 octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour d'octobre 2026.



Mélissa Gaudreau
Directrice générale
et greffière-trésorière